

CREATION D'UN INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. But de l'article

1.1 Utilité d'un index

Un mycologue possède au moins un livre sur les champignons et il est membre d'une société disposant elle-même d'une bibliothèque. Il peut se limiter à son livre ou aller, peu ou prou, lire ce qui est écrit ailleurs. S'il veut utiliser au maximum tout ce qui lui est accessible, il lui faudra s'y retrouver, et ce n'est pas évident.

Une espèce peut changer de nom. Soit l'espèce connue longtemps sous l'épithète *eutheles*, utilisée en 1951 par Kühner et Romagnesi. En 1974 Stangl et Veselsky la renomment *kuehneri*. En 1980 Alessio reprend *eutheles*. En 1983 Moser adopte *kuehneri*. En 1986 Kuyper renomme l'espèce *sindonia*. En 1988 Bon revient à *kuehneri* et Kühner propose de remplacer *eutheles* par *gymnopilus*. En 1989 Stangl abandonne *kuehneri* que lui-même avait créé pour adopter *sindonia*. On est tenté de dire: à suivre!

Une espèce peut avoir été décrite sous un nom erroné. Par exemple Kuyper décrit *muricellata* (Bresadola) et signale que cette espèce a précédemment été décrite entre autres par Lange sous l'épithète *hirtella* et par Bresadola lui-même sous les épithètes *muricellata* dans un ouvrage et *petiginosa* dans un autre.

On peut aussi trouver les deux cas précédents. Kuyper dit que l'épithète *confusa* (Karsten) est un synonyme de *rimosa*, mais que l'espèce décrite par Heim sous l'épithète *confusa* est en fait *cryptocystis* (Stuntz). Cela devient confus.

Sans remettre en cause par exemple l'ouvrage de Kühner et Romagnesi, il est normal de souhaiter consulter les ouvrages dans lesquels est décrite, sous quelque nom que ce soit, l'espèce qu'ils appellent *eutheles*; encore faut-il connaître ces ouvrages et les autres épithètes employées! Après avoir lu l'article de Bresadola sur *petiginosa*, il est utile de connaître l'avis de Kuyper, mais là aussi il faut savoir que cet avis a été formulé et où! Même raisonnement pour *confusa*!

Une solution consiste à créer un index, c'est à dire une clé d'accès aux ouvrages. Connaissant une épithète, on doit pouvoir retrouver tous les articles qui utilisent cette épithète ou celles qui en dérivent. Voici la méthode utilisée pour créer un index des Inocybes basé sur ma bibliothèque personnelle, plus celles des sociétés mycologiques du Haut-Rhin et de Strasbourg.

1.2 Principes retenus

Ce sont les suivants:

1°) utiliser tout ce qui pourrait présenter un intérêt.

Les ouvrages apportant quelque chose à la connaissance d'une espèce: description, position nomenclaturale ou écologie sont répertoriés. Les listes d'espèces sans indication de provenance présentent moins d'intérêt.

2°) Rester absolument neutre.

Par principe il est exclus de marquer une préférence pour l'une des épithètes *eutheles*, *kuehneri* ou *sindonia*, tout comme il est exclus de se mêler de donner tort ou raison à Kuyper lorsqu'il dit que le *petiginosa* de Bresadola est en réalité *muricellata*. En conséquence l'index recense l'utilisation des épithètes et non les espèces.

3°) La prise en compte d'un nouvel ouvrage ne doit pas nécessiter de révision de l'index déjà établi, ni de nouvelle étude d'un ouvrage déjà répertorié. Si par exemple un article est recensé pour avoir utilisé l'épithète *eutheles*, l'index ne sera plus modifié que pour signaler les épithètes dérivées de *eutheles*.

Il ne s'agit pas plus de se condamner soi-même à un travail de Sisyphe (1) que de se prendre pour Zorro en voulant trancher tous les différends. Dans le système retenu, il suffit d'ajouter quelques lignes à l'existant pour suivre la mode et en même temps refléter toutes les modes et toutes les opinions. Ce système sera présenté au chapitre CHANGEMENTS.

1.3 Eléments de l'index

L'index se compose pour chaque épithète des éléments suivants:

- Une ligne NOM
- Zéro à plusieurs lignes CHANGEMENT
- Une ou plusieurs lignes OUVRAGES

2. Lignes NOM

2.1 Principe

La ligne NOM est le critère d'entrée pour l'index.

2.2 Codification

La ligne NOM se compose de:

- L'épithète
- Les autorités et la date
- Eventuellement un renvoi à une autre entrée

1 Sisyphe: Roi grec légendaire condamné après sa mort à rouler éternellement sur la pente d'une montagne un rocher retombant sans cesse avant d'avoir atteint le sommet.

2.3 Exemple

Pour *eutheles* et dérivés, on a les lignes NOM suivantes:

EUTHELES (BK+BM 1865) SACCA 1887
 KUEHNERI ST+VS 1974
 SINDONIA (FRIES 1838) KARST 1879

2.4 Explications et commentaires

Selon l'usage, le mot "auteur" désigne la personne écrivant un article et le mot "autorité" désigne la personne définissant ou modifiant une épithète.

Si des autorités ont attribué la même épithète à des espèces différentes, comme par exemple *tristis* utilisé par Hruby en 1930 puis par Malençon et Bertault en 1970 pour décrire des espèces que la littérature s'accorde à juger différentes, tous les articles utilisant une telle épithète sont pris en compte sous la même entrée, car dans la pratique si des auteurs citent une épithète à double sens il n'est pas toujours possible de connaître avec certitude l'autorité correspondante. Il en résulte un certain mélange, ce qui est bien triste et surtout fastidieux, mais il est difficile de faire autrement sans risquer de se tromper.

Si l'épithète comporte une valeur de rang infra-spécifique, cette valeur n'a pas d'importance; c'est à dire que l'entrée "espèce + variété" convient également pour "espèce + forme", ceci pour ne pas charger l'index.

Si le même mot est employé pour l'espèce et la sous-espèce comme par exemple *furfurea* et *furfurea* variété *furfurea* il n'y a qu'une seule entrée sous *furfurea*, là aussi pour ne pas encombrer l'index.

Les noms des auteurs et autorités sont codifiés sous forme d'un abrégé mnémonique de cinq caractères maximum avec parfois des aménagements car ce qui passe encore pour l'honorable Mr Patouillard peut devenir saugrenu pour le non moins honorable Mr Singer. Lorsqu'il y a plusieurs auteurs ils sont pris dans l'ordre alphabétique, sans tenir compte d'une part prépondérante de l'un ou l'autre, et il est retenu deux abréviations sur deux caractères du nom des deux premiers, séparées par le signe "+".

Les autorités, rangs infra-spécifiques et dates ont été repris lors de la création de l'index dans les derniers ouvrages publiés (ceux-ci étant censés être les plus au fait de l'évolution de la nomenclature, au moins lors de leur parution), mais ne sont pas systématiquement réactualisés. Ces éléments ont une valeur accessoire et ne font que respecter la tradition d'associer l'autorité à l'espèce. Leur seule utilité réelle serait d'établir un lien entre les autorités et les auteurs, lien non enregistré puisqu'il arrive que les autorités changent.

Le renvoi à une autre entrée est utilisé pour parer à des variations orthographiques et pour simplifier l'index:

- "Variation orthographique" lorsque *variabilissima* se retrouve en *variabilissima* avec même autorité et même date. Il y a vraisemblablement erreur et on peut conserver deux entrées séparées ou bien regrouper les deux épithètes sans être certain de retenir la bonne, ce qui dans ce cas serait de peu d'importance car cette espèce s'appelle maintenant *curvipes*.

Par contre le *croceifolia* de Beller et le *crocifolia* de Herink seraient deux espèces distinctes puisque décrites par des autorités différentes. Il n'y a donc pas lieu de les regrouper, bien que Kuyper ramène ces deux espèces à *flocculosa* variété *crocifolia* (Herink) Kuyper.

Pour être certain de ne pas ajouter d'erreurs, les épithètes sont reprises comme elles apparaissent et lorsque par appréciation personnelle plusieurs épithètes non voisines par ordre alphabétique semblent s'appliquer à la même espèce, il leur est adjoint un renvoi de la forme "(voir xxxxx ????)". Seules les erreurs évidentes sont redressées, et toujours de manière à pouvoir s'y retrouver dans la documentation.

- Simplification lorsqu'il s'agit de n'avoir qu'une seule entrée pour *piriodora* et *pyriodora*. Dans ce cas il y a une première entrée pour *piriodora*, sans ouvrage recensé et avec un renvoi de la forme "(voir *pyriodora*)", et une seconde entrée pour *pyriodora* (sans renvoi vers *piriodora*) sous laquelle sont recensés tous les ouvrages reprenant l'une ou l'autre des deux épithètes. L'épithète retenue a été choisie au hasard, d'ailleurs l'espèce s'appelle maintenant *fraudans*.

L'index ne tient pas compte de la légitimité d'une épithète, donc pas de mentions telles que "nomen dubium", "nomen nudum" ou autres. Par contre on pourrait enregistrer le fait que certaines épithètes soient figées officiellement.

3. Lignes OUVRAGES

3.1 Principe

Les lignes OUVRAGES permettent d'accéder aux ouvrages utilisant l'épithète en entrée, en distinguant les articles et les citations.

3.2 Codification

Une ligne OUVRAGE se compose de:

- L'auteur
- Le titre abrégé de l'ouvrage
- Les pages concernées

3.3 Exemple

Pour *eutheles*, on a maintenant (en raccourci):

EUTHELES (BK+BM 1865)	SACCA 1887	
KN+RO	FACS	p 222
KUEHNERI ST+VS	1974	
BON	CEO	p 240
EN+ST	FLORULM	p 127
SINDONIA (FRIES 1838)	KARST 1879	
KUYPE	RGIE1	p 177 CIT
STANG	GIB	p 210

3.4 Explications et commentaires

Le nom de l'ouvrage est un abrégé mnémorique du titre, incluant éventuellement un repère chronologique.

Les auteurs et les ouvrages ont fait l'objet de cette codification pour une raison de présentation de l'index. Dans la pratique cette codification n'est pas gênante. Plus gênant serait le fait que l'on ne retrouve pas les mêmes abréviations d'autorités dans l'index et dans les articles, mais comme les autorités de l'index sont accessoires et que de plus les autorités relevées dans les articles diffèrent ou ne sont pas toujours écrites de la même manière, cela dérange peu.

La distinction entre articles et citations est arbitraire et correspond au désir de faire ressortir les ouvrages jugés plus importants. En général il s'agit d'un article si l'espèce est traitée au même rang que les autres espèces du même ouvrage, ou d'une citation si l'espèce est nommée dans un texte dédié à une autre espèce ou ne fait l'objet que de quelques lignes. C'est une simplification et il faut se garder d'attribuer une valeur identique à deux entrées différentes du même type, ou d'attribuer à une citation une valeur automatiquement moindre.

Les citations sont recensées car elles peuvent être très intéressantes. Supposons qu'on soit en train d'étudier une récolte pouvant appartenir à l'espèce A. Dans un article consacré à l'espèce B il est dit que A diffère de B par (détails...). Cette remarque mérite d'être étudiée, encore faut-il en avoir connaissance.

Par souci d'homogénéité, l'index envoie directement aux pages des articles même dans le cas où l'ouvrage comporte lui-même un index, parce que les ouvrages recensés sont souvent des périodiques sans index dans le volume concerné. Si l'ouvrage comporte un index reprenant la totalité des citations, il ne figurera que la mention "CIT", sinon toutes les pages avec citation sont recensées. Les numéros de pages sont toujours exprimés en chiffres arabes même s'ils sont en chiffres romains dans l'ouvrage. Dans le cas d'une double numérotation des pages, la numérotation retenue est celle formant une série continue commençant à l'unité. Les numéros affectés aux espèces par certains auteurs sont ignorés. La page "article" est celle où commence l'article, même si cette

page ne fait que renvoyer plus loin. La page "citation" est la page exacte où est faite la citation.

Il n'y a qu'un seul numéro de page "article" par ligne mais il peut y avoir plusieurs numéros de page "citation". Si un numéro de page se retrouve en "article" et en "citation" sur la même ligne, cela signifie qu'à la même page il y a un article dédié à l'espèce et une ou plusieurs citations dans un article dédié à une autre espèce. Il peut y avoir plusieurs citations à la même page, leur nombre n'a pas été relevé pour ne pas charger l'index.

4. Lignes CHANGEMENT

4.1 Principe

Les lignes CHANGEMENT permettent d'accéder aux ouvrages dans lesquels l'espèce décrite sous l'épithète en entrée pourrait être décrite sous un autre nom.

4.2 Codification

Chaque entrée pourra être suivie de:

- Zéro à plusieurs lignes commençant par les signes "<=" et indiquant les "anciens noms". Il y a une ligne par "ancien nom" avec les auteurs chez lesquels on trouve mention de ce changement et éventuellement l'abrégé du titre de l'ouvrage si l'auteur a publié plusieurs ouvrages recensés.

- Zéro ou une ligne commençant par les signes "=>" et indiquant le (ou les) "nouveau nom" de l'espèce si elle reste un inocybe, sans mention d'auteur ni d'ouvrage. Chaque fois que l'espèce quitte le genre Inocybe il y a une ligne par nouveau binôme (avec les auteurs) et une ligne OUVRAGE, permettant de trouver l'article concerné.

4.3 Exemple

Pour *eutheles*, l'application de toutes ces règles donne maintenant (toujours en raccourci):

```
EUTHELES (BK+BM 1865) SACCA 1887
=> KUEHNERI, SINDONIA
KN+RO    FACS          p 222
KUEHNERI ST+VS 1974
<= EUTHELES: BON, EN+ST
<= SINDONIA: BON
=> SINDONIA
BON      CEO           p 240
EN+ST    FLORULM      p 127
SINDONIA (FRIES 1838) KARST 1879
<= EUTHELES: KUYPE, STANG
<= KUEHNERI: KUYPE, STANG
=> KUEHNERI
=> PSATHYRELLA CANDOLLEANA: KUYPE
KUYPE    RGIE1         p 177    CIT
STANG    GIB           p 210
```

4.4 Explications et commentaires

Dans cet exemple:

- Bon dit que *sindonia* doit s'appeler *kuehneri* et Kuyper dit que *kuehneri* doit s'appeler *sindonia*. En français on appelle cela un cercle vicieux (*circulus vitiosus* en latin?).

- La ligne: "=> PSATHYRELLA CANDOLLEANA: KUYPER" peut surprendre parce que Kuyper est d'un avis contraire, mais s'explique en ce sens que c'est dans l'article de Kuyper qu'est mentionnée cette synonymie proposée par Lundell.

Les auteurs qui ont établi les synonymies ne sont pas repérés dans l'index car ils ne peuvent pas toujours être définis avec certitude, mais en cherchant dans les articles cités par l'index on peut les retrouver. L'index recense même l'allusion précautionneuse comme "Machin a dit à Chose qu'il n'est pas impossible que l'espèce A soit la même que l'espèce B", ainsi que les négations de synonymie comme "les auteurs anciens ont synonymisé à tort les espèces A et B". Par contre une phrase du genre "les espèces A et B sont très voisines" ne donne pas lieu à une ligne CHANGEMENT.

Certaines phrases sont à ce point compliquées qu'il n'apparaît pas clairement si A est le nouveau nom de B ou le contraire, dans ce cas seulement les changements sont recensés avec un point d'interrogation (pour repérer une erreur personnelle possible), contrairement aux synonymies dont les auteurs n'envisagent que la possibilité. La référence des changements n'est enregistrée qu'une fois sous la nouvelle épithète.

Si une espèce a fait l'objet d'une série d'évolutions, les lignes CHANGEMENT ne recensent strictement que ce qui est dit par les auteurs. Le fait que $A = B$ et que $B = C$ n'entraîne pas que $A = C$, il ne s'agit pas ici d'algèbre!

Les lignes CHANGEMENT ne concernent pas les erreurs relevées dans les herbiers. C'est le cas de Kuyper qui dans un article sur *sindonia* dit avoir trouvé dans l'herbier de Persoon une récolte étiquetée *pyriodorus* qu'il juge appartenir à l'espèce *sindonia*. Cela ne donne lieu qu'à l'enregistrement sous l'entrée *pyriodora* d'une citation renvoyant à l'article de Kuyper sur *sindonia*.

5. Documents annexes

Deux documents sont établis en plus de l'index. Ils ont le même but: savoir si une référence, (auteur, autorité ou ouvrage) a déjà été utilisée et éventuellement comment elle a été codifiée.

On pourrait également créer sur le même principe un index des subdivisions du genre *Inocybe*. Ceci n'a pas été fait parce que les ouvrages accessibles donnant des définitions de ces subdivisions ne sont pas assez nombreux pour que cela en vaille la peine. Apparemment les mêmes règles pourraient s'appliquer sans grandes modifications.

6. Réalisation matérielle

L'index a été réalisé en utilisant un éditeur de texte. Pour qui ne peut ou ne veut utiliser d'ordinateur, toutes ces règles s'appliquent très bien à un système basé sur des fiches bristol, un crayon et une gomme, mais les modifications de présentation et recherches seront plus laborieuses. Pour qui peut utiliser un micro-ordinateur, on peut imaginer d'autres méthodes basées par exemple sur un traitement de texte avec dictionnaire privé pour contrôler les abréviations; ou sur une base de données avec fichiers liés, avec cette fois l'avantage d'avoir par épithète de vraies fiches individuelles et non des lignes indépendantes; etc...

7. Commentaires divers

Dans le cas du *petiginosa* de Bresadola, on trouve une ligne changement qui renvoie à *muricellata*, ce changement ne concerne que ce seul *petiginosa*, il ne s'agit donc pas d'une synonymie. En essayant de distinguer entre les changements par erreur d'épithète, synonymie ou autre, il apparaît rapidement qu'à trop vouloir détailler l'index, on ne fait qu'y transposer la complexité de la littérature. Les lignes CHANGEMENT recensent des choses très diverses et il faut se reporter aux articles pour savoir de quoi il s'agit, c'est plus long mais l'index reste neutre.

Les règles de constitution n'ont pas été exposés dans les moindres détails, il restera toujours des cas imprévus dont on se tire facilement d'après les principes de base. Par exemple, si un auteur accepte la synonymie entre *umbrina* et *assimilata* au profit de ce dernier, mais oublie une citation d'*umbrina* dans un autre article du même ouvrage, c'est *umbrina* (utilisé) qui sera recensé et non *assimilata* (pensé mais non utilisé).

Les règles exposées ont été définies par tâtonnements et par conséquent l'index des Inocybes, ne les respecte pas forcément toutes et toujours, sans pour autant être truffé d'erreurs.

Toute la documentation accessible n'a pas encore été traitée en totalité mais cet index destiné à être un outil de travail personnel ne sera jamais exhaustif car limité aux ouvrages accessibles. Même incomplet, un tel index rend de grand services et ne fait pas trop regretter le temps passé à le constituer. L'adjectif "incomplet" est relatif car dans son état actuel l'index comporte près de 6000 lignes et recense 702 épithètes spécifiques, sans compter les formes et variétés. Il est imprudent d'en conclure que le genre Inocybe comporte réellement 702 espèces différentes!

Certaines descriptions ont posé problème. Ce sont celles faites par un auteur qui a eu scrupule de nommer une plante dont il n'était pas sûr. La solution adoptée consiste à remplacer un élément unique absent (le nom) par un numéro d'ordre unique qui vaut pour espèces, variétés et formes; N° et qu'il faut donc noter quelque part. Ce numéro est toujours accompagné du caractère "%" (sans fonctionnalité pour l'éditeur de texte) ainsi que des caractères isolés "SP" "CF" "VAR" ou "FME" selon que le champignon aura été décrit comme une espèce indépendante ou rattachée à une espèce, variété ou forme.

Soit l'exemple de Favre qui dans un premier ouvrage décrit une espèce du groupe *ovalispora-subbrunnea* forme *brunneola*, puis dans un ouvrage suivant la rattache à *friesii*. Par la suite Kuyper renomme cette espèce *tjallingiorum*. Cela donne (en raccourci):

```
FRIESII FME BRUNNEOLA FAVRE 1960
  <= OVALISPORASUBBRUNNEA CF %004 FME BRUNNEOLA: FAVRE
    FAVRE      ZONAL      P 467
OVALISPORASUBBRUNNEA CF %004 FME BRUNNEOLA FAVRE 1955
  => FRIESII FME BRUNNEOLA, TJALLINGIORUM
    FAVRE      ZONSA      P 99
SUBBRUNNEA CF %004 FME BRUNNEOLA FAVRE 1955
  => FRIESII FME BRUNNEOLA, TJALLINGIORUM
    FAVRE      ZONSA      P 99
TJALLINGIORUM KUYPE (1986)
  <= OVALISPORASUBBRUNNEA CF %004 FME BRUNNEOLA: KUYPE
    KUYPE      RGIE1      P 192
```

Le résultat est plutôt lourd, mais il semble être le meilleur système qui permette de prendre en compte toute les évolutions ultérieures de nomenclature. Il s'agit aussi d'un cas extrême où l'autorité a rattaché sa création à un groupe d'espèces, a changé d'avis par la suite, puis un autre auteur a proposé un nouveau nom.

Si cette méthode de constitution d'un outil de travail peut inspirer un collègue, il peut s'en inspirer; tant pis pour lui s'il s'intéresse aux cortinaires ou aux russules!

G. SICK